

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024 - 20H00

**Présents** : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CROZE Nadège, CUVILLIER LACHIZE Sylvie, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN Carole, MM : GALLIOT Olivier, GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSSIAT Tadeuse

**Absent** : M. MANCEAU Corentin

**I- Le procès-verbal de la séance du 02/07/2024 est approuvé**

**II- M. GALLIOT Olivier est désignée secrétaire de séance**

**III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

### **IV – RESTAURANT SCOLAIRE - VOTE DES TARIFS 2024/2025 :**

Le Conseil Municipal est informé qu'une augmentation tarifaire de 1.92% sera appliquée au 1<sup>er</sup> septembre 2024 sur chaque repas. Celle-ci s'ajoute à la précédente hausse tarifaire de 9.50% appliquée par le prestataire au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les tarifs de la restauration scolaire n'ont, quant à eux, pas été révisés par la commune depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal,

- Décide de réviser les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour l'année scolaire 2024/2025 pour les repas pris à la cantine scolaire comme suit :
  - Elèves inscrits : 4.50 €
  - Elèves inscrits souffrant d'allergie alimentaire grave et ne pouvant, de ce fait, consommer les repas préparés par la cantine et apportant leur propre repas : 1.30 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de réviser les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour l'année scolaire 2024/2025 pour les repas pris à la cantine scolaire comme suit :
  - Adultes : 6.55 €
  - Repas pris occasionnellement par une personne extérieure à l'école ou à la mairie : 7.90 €
  - Pour tout élève inscrit, ne se présentant pas à la cantine, la somme de 4.50 € sera réclamée
- Décide de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour l'année scolaire 2024/2025 pour les repas pris à la cantine scolaire comme suit :
  - Une pénalité de 3 € est appliquée pour tout élève non inscrit mais néanmoins présent au restaurant scolaire

- Repas décompté uniquement en cas de maladie, à partir du premier jour d'absence, si le secrétariat de la mairie en est informé au plus tard le jour même avant 9h30 et sur présentation d'un justificatif médical

#### **V – REMPLACEMENT A NEUF OU REPARATION DE L'ARMOIRE POSITIVE DE L'ESPACE ORATORIEN ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU VOLET 3 BIS FAPO:**

Le Conseil Municipal est informé de l'intervention de la société en charge de la maintenance des armoires positives en date du 24 juillet 2024 suite à la constatation d'une panne sur l'armoire double froid positif de l'espace oratorien.

Un devis a été reçu pour le remplacement du condenseur, du deshydrateur et de la charge de fluide pour un montant de 1 129.30 € HT soit 1 355.16 € TTC.

Des devis pour remplacement à neuf ont également été demandé. Il s'agirait alors de faire passer ces frais en investissement avec récupération de la TVA.

Une demande de subvention Volet 3 bis FAPO pour un montant de **1 028 € HT** sera faite auprès du département.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Opte pour le devis pour 2 Armoires réfrigérées simples pour un montant total de 1 765.80 € HT soit 2 118.96 € TTC.

#### **VI – SIA : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2023 :**

Après présentation du **R**apport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice d'assainissement collectif du **S**yndicat Intercommunal d'**A**ssainissement pour l'année 2023, le Conseil Municipal, et à l'unanimité

Prend acte de ce même rapport.

#### **VII – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2023 DE LA COMMUNE :**

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2023

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **VIII - VOTE DES TARIFS ASSAINISSEMENT 2024-2025 :**

Il est rappelé au conseil Municipal, à titre d'information les dernières évolutions des tarifs d'assainissement qui n'ont pas évolués depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal,  
Décide de reconduire à l'identique les tarifs 2023/2024 pour la période 2024/2025 à savoir :

- 2.00 € HT / m3 d'eau consommée
- 80 € HT d'abonnement annuel

### **IX – QUESTIONS DIVERSES :**

- a) Courrier de réponse adressé au Maire de Férolles le 12 juillet 2024.
- b) Point sur les arrêts maladie en cours.
- c) Règlement intérieur de l'espace oratorien.
- d) Invitation de Monsieur Dupuis à l'inauguration de la nouvelle Mairie le samedi 5 octobre à 10h30
- e) Visite de Madame la Préfète et Monsieur le Secrétaire Général, mardi 29 octobre 2024 après-midi dans le cadre du Projet Villages d'avenir.
- f) Point Travaux 2024.
- g) Formation Gestes Qui Sauvent du Lundi 21 octobre 2024.
- h) Prochains Conseils Municipaux les 22 octobre 2024 et 3 décembre 2024 à 20 heures.

La séance est levée à 22h20.